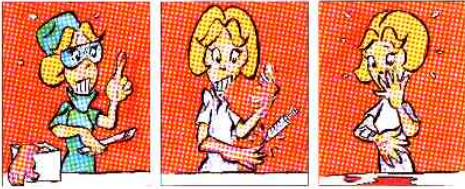


## MAIS SI UN JOUR



### IMMEDIATEMENT JE ME SOIGNE



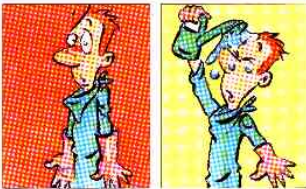
Je nettoie la plaie à l'eau et au savon

Je rince abondamment



Je désinfecte par contact ou trempage avec un antiseptique (5mn)

- chloré (type solution de dakin ou eau de javel diluée à 1/10<sup>e</sup>)
- ou alcool à 70°
- ou polyvidone iodée (type bétadine jaune)



Projection oculaire

Je rince abondamment

**Si l'établissement où je travaille dispose d'un protocole, je l'applique**

**SINON JE CONSULTE impérativement dans l'heure qui suit l'accident le médecin du service des urgences le plus proche**

### JE CONSULTE

- ▶ pour évaluer le risque infectieux en fonction du type d'accident et du patient source à qui des sérologies seront pratiquées avec son accord.
- ▶ pour envisager si nécessaire le début d'un traitement préventif dans les **4 heures** qui suivent l'accident.
- ▶ pour être orienté vers une consultation auprès d'un médecin référent.
- ▶ pour établir un certificat médical initial, vérifier mon immunité vis à vis de l'hépatite B et me prescrire la première prise de sang qui doit être effectuée avant le **huitième jour** : sérologies hépatites et VIH.

**JE DECLARE** l'accident du travail dans les **24 heures** à ma caisse de sécurité sociale et à mon employeur ou à mon assureur si j'ai contracté une **assurance volontaire** accident du travail (secteur libéral).

**J'INFORME** le médecin qui assurera mon suivi médical et sérologique. Cela peut être le médecin du travail, le généraliste ou le médecin de l'établissement.



\*Heures Ouvrables

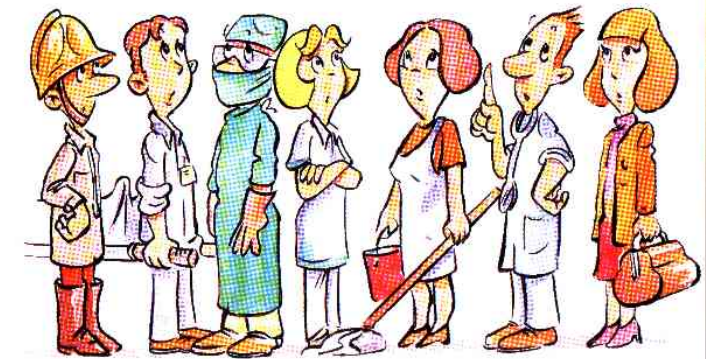
Anney Infectiologie	04 50 88 33 03	24h/24
Annemasse	04 50 87 40 21	24h/24
Bonneville	04 50 97 80 84	24h/24
Thonon	04 50 26 77 32	24h/24
Evian	04 50 26 70 29	HO*
Sallanches	04 50 47 30 50	24h/24
Chamonix	04 50 53 84 54	24h/24
Saint-Julien	04 50 49 11 33	24h/24

Plaquette conçue par les Etablissements et les professionnels de santé du département de la Haute-Savoie, avec la collaboration de l'UDBLH Haute Savoie, avec le soutien financier du Ministère de l'Emploi et de la Solidarité.

# MARS

## ACCIDENT D'EXPOSITION AU SANG

Graphisme : Léon-Cest / Sept. 1997



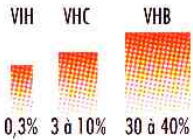


## QU'EST-CE QU'UN AES ?

Un AES est défini par un contact avec du sang ou un liquide biologique potentiellement contaminé lors d'une piqûre avec une aiguille, d'une coupure avec un objet tranchant ou par une projection sur une peau lésée ou une muqueuse.

## QUELS SONT LES RISQUES DE CONTAMINATION ?

Après une piqûre ou une coupure avec du matériel contaminé



VIH : virus de l'immunodéficience humaine.  
 VHC : virus de l'hépatite C.  
 VHB : virus de l'hépatite B.

En cas de projection le risque serait 10 fois plus faible. Il est probable que d'autres virus connus ou inconnus puissent se transmettre.



La vaccination contre l'hépatite B est obligatoire pour le personnel de santé

## POUR EVITER L'ACCIDENT

Quelque soit le patient en toute circonstance, j'applique **les précautions universelles.**

### JE PORTE DES GANTS

- si ma peau est lésée
- pour toute injection
- pour prélever et manipuler tout liquide biologique (sang, etc)
- pour nettoyer l'instrumentation
- au contact de surfaces, matériels, linges ou déchets souillés.



### JE METS DES GANTS, UN MASQUE, DES LUNETTES ET UNE SURBLOUSE :

Pour me protéger du risque de projection de sang ou de liquides biologiques :

- lors d'une intubation
- lors d'une aspiration
- lors d'un examen endoscopique
- lors d'un acte opératoire
- lors d'un accouchement.



## JE TRAVAILLE EN TOUTE SÉCURITÉ



Immédiatement j'élimine les objets piquants, coupants, tranchants dans un conteneur spécial.



Je me lave en cas de contact accidentel avec des liquides biologiques.



Au lit du malade j'isole déchets et linges souillés de sang dans des sacs spéciaux.



Je protège toute plaie.



Je ne recapuchonne jamais



Je ne désadapte jamais avec les mains



Je transporte les prélèvements dans un contenant fermé.



Je décontamine matériels et surfaces souillés

